

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1875

présenté par
M. Causse

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Police nationale	+2 300 000	0	+2 300 000	0
Gendarmerie nationale	0	0	0	0
Sécurité et éducation routières	0	+2 300 000	0	+2 300 000
Sécurité civile	0	0	0	0
TOTAUX	+2 300 000	+2 300 000	+2 300 000	+2 300 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les CRS sont déployés chaque année afin de sécuriser les plages en saison estivale. La saison 2020 sera étendue dans le temps. Cet amendement vise donc à financer l'extension de la présence des CRS-MNS jusqu'au 4 octobre 2020 en lieu et place de la date initiale du 30 août 2020.

Il propose donc d'ouvrir des autorisation et crédit de paiement de l'action n°01 – Ordre public et protection de la souveraineté du programme n°176 - Police nationale à hauteur de 2,3 millions d'euros et d'annuler des autorisation et crédit de paiement de l'action n°02 – Démarches interministérielles et communication du programme n°207 - Sécurité et éducation routières à hauteur de 2,3 millions d'euros.